



Immobilier: le jury national pour l'AMI "conseillers en transition énergétique" a tranché



Crédit: Geneviève De Lacour/TecHopital

(Par Geneviève DE LACOUR, aux journées Hopitech)

CAEN, 6 décembre 2021 (TecHopital) - Marie-Hélène Orsay, référente immobilier à l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap) a dévoilé le 3 décembre une partie des résultats de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) qui permettra de financer 154 postes de conseillers en transition énergétique et écologique en santé et coordinateurs régionaux.

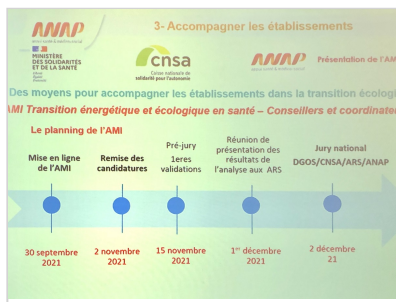
"Nous avons lancé l'appel à manifestations d'intérêt (AMI), pour la mise en place de conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) et de

coordinateurs régionaux, le 30 septembre, on l'a fermé le 2 novembre et le jury national s'est réuni hier, jeudi 2 décembre", a expliqué le 3 décembre Marie-Hélène Orsay, lors des journées Hopitech qui se sont tenues à Caen du mercredi 1er au vendredi 3 décembre au matin.

La référente de l'Anap a tenu à rappeler le contexte dans lequel cet AMI a été lancé. Il est issu de "la mesure 14 du Ségur de la santé qui a affecté 50 millions d'euros par an à des critères écologiques, dont 10 millions d'euros pour financer la transition énergétique et écologique dans le secteur de la santé".

Le jury composé de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et les agences régionales de santé (ARS) de chacune des régions ont tranché sur les dossiers transmis par l'Anap.

"Les résultats seront communiqués dans les prochains jours mais on peut déjà dire que cela a été un franc succès", a salué la référente immobilier de l'Anap. "Un total de 241 postes de conseillers en transition énergétique et 56,5 postes de coordinateurs régionaux ont été demandés par les candidats", a révélé Marie-Hélène Orsay.



"On devait déléguer des fonds avant la fin de l'année, donc cet appel à manifestations d'intérêt est très court dans sa forme (seulement 4 pages) et les délais sont très resserrés", a-t-elle expliqué.

"La difficulté, pour les établissements, a été d'arriver en un mois à se regrouper sur leur territoire, à décroquer à la fois avec des équipes sanitaires publiques et privées mais aussi des établissements médico-sociaux", a-t-elle ajouté.

L'Anap avait annoncé le 8 novembre à Santexpo avoir reçu [140 dossiers](#) de candidatures pour cet AMI. Finalement, il s'agit de 156 dossiers qui ont été transmis à l'Anap, a-t-elle indiqué. "Des dossiers issus de 16 des 18 régions françaises", puisque la Martinique et Mayotte n'ont pas

Pour définir à quels groupements seront attribués les postes de conseillers en transition énergétique, la DGOS, la CNSA et l'Anap ont décidé d'opter pour une "équité régionale" en attribuant "au moins un poste de CTEES, par dossier conforme, et au moins un coordinateur régional par région demandeuse", a précisé la référente immobilier.

Des conseillers recrutés à partir de janvier 2022

Les conseillers et coordinateurs vont être recrutés "à partir de janvier", a-t-elle ajouté. Mais "nous sommes conscients que ce sont des profils difficiles à trouver", faisant remarquer que ces énergéticiens, thermiciens, sont très recherchés sur le marché du travail. "On va essayer de vous accompagner dans ces recrutements", a indiqué la représentante de l'Anap aux techniciens et cadres techniques présents à Hopitech.

Sur les 10 millions d'euros de cet AMI, 8 millions sont affectés par la DGOS et 2 millions d'euros par la CNSA.

Ces dossiers de candidatures représentent un total de 5.500 établissements, dont les trois quarts appartiennent au secteur médico-social et un quart au secteur sanitaire. "Les candidatures ont toutes été de très grande qualité. Nous n'avons quasiment pas mis de dossiers de côté pour non-conformité", a-t-elle fait remarquer. "Avec cet AMI, on couvre donc 40 millions de mètres carrés. Et on embarque ainsi 40% du patrimoine national du secteur de la santé, sanitaire et médico-social", a-t-elle souligné.

"Il y a des régions qui ont déposé 2 dossiers, d'autres ont déposé 18 dossiers", a-t-elle complété. "Mais si nous n'avons éliminé personne, nous avons dû raboter car on n'a pas 300 ETP [équivalents temps plein] à financer". Et la représentante de l'Anap d'insister: "On n'a pas eu un arbitrage région par région".

Les missions des CTEES

Marie-Hélène Orsay a listé les missions dévolues à ces conseillers. "On va leur demander d'assister les établissements dans le bilan de leur patrimoine, d'initier et de mettre en oeuvre les plans d'action, de développer des outils et des recommandations, mais aussi de rechercher des financements et enfin de planifier et suivre les actions menées. À côté des CTEES, on a un coordinateur par région qui a pour vocation de coordonner ces conseillers, de les informer et de les former."

L'Anap prévoit d'animer l'ensemble des coordinateurs régionaux afin de "donner une synergie d'action", et aussi "pour ne pas réinventer l'eau chaude dans une région, si cela a déjà été fait dans une autre", a souligné la référente immobilier.

Enfin interrogée par APMnews sur l'articulation avec des réseaux déjà existants, la représentante de l'Anap a assuré que son agence ne souhaitait pas "entrer en concurrence" avec la Mission d'appui à la performance des établissements de santé ([Mapes](#)) en région Pays-de-la Loire ou le Réseau des établissements de santé en transition (Reset) en Bourgogne-Franche Comté ou encore le réseau animé par le centre hospitalier (CH) de Niort en [Nouvelle-Aquitaine](#).

gdl/ab

Geneviève De Lacour

© 2012-2021 APM International.